



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2026	04/04/2026	19	10	18	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie	X		
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent	X		
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
<b>Secrétaire de séance</b>	PONTIER Michel		

Délibération n°2026-04-21-07

Résultat du vote

Votée à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour

**Objet : Commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

**Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.**

Aussi, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres :

- ✓ Commission Vie Associative et Festivités.
- ✓ Commission Aménagements Paysagers et Environnement.
- ✓ Commission Urbanisme.
- ✓ Commission Travaux et Voirie.
- ✓ Commission de la Jeunesse.
- ✓ Commission Culture.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **DECIDE** de constituer six commissions municipales suivantes : Commission Vie Associative et Festivités - Commission Aménagements Paysagers et Environnement - Commission Urbanisme - Commission Travaux et Voirie - Commission Jeunesse - Commission Culture.
- ✓ **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.
- ✓ **PROCEDE** à l'élection des membres des six commissions.
- ✓ **DESIGNE** au sein des commissions les membres suivants :

VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITES	AMENAGEMENT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENT	URBANISME	TRAVAUX ET VOIRIE	JEUNESSE	CULTURE
Mr M. PONTIER	Mme C. GROSJEAN-BALARD	Mme F. PELLIZZARI	Mr A. AMALRIC	Mme M. ROUDIER	Mme M. CLARAZ-ANGOSTO
Mme M. CLARAZ-ANGOSTO	Mme M. CLARAZ-ANGOSTO	Mme C. GROSJEAN-BALARD	Mr C. BRU	Mme M. CLARAZ-ANGOSTO	Mr F. MENESTREAU
Mme V. HAAS	Mr F. MENESTREAU	Mr L. CONDAT	Mme C. GROSJEAN-BALARD	Mme C. GROSJEAN-BALARD	Mme F. PELLIZZARI
Mme E. PELIZZON	Mme M. ROUDIER	Mr P. ROUAN	Mr M. PONTIER	Mr N. MONMAYRAN	Mme C. GROSJEAN-BALARD
Mr N. MONMAYRAN	Mr A. AMALRIC		Mme E. PELIZZON	Mme V. BRUGNONI	Mr M. PONTIER
Mr C. ABEILLE	Mr N. DOS SANTOS		Mme M. MONMAYRAN		Mme J. LOPES
Mme J. LOPES			Mr C. ABEILLE		Mme V. BRUGNONI
Mme V. BRUGNONI			Mme J. LOPES	Mme V. BRUGNONI	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance